

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET
DOMAINE PUBLIC
Service Circulation Stationnement
PP/CD/SB/LF

N° 107 C.S / 2022

STATIONNEMENT / CIRCULATION

**PROROGATION DE L'ARRETE
N°83 C.S / 2022**

**EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES
ET D'EAUX USEES INDUSTRIELLES**

**AVENUE JOSEPH HONORÉ ISNARD
(VC 182)**

**DU LUNDI 9 MAI 2022 AU
VENDREDI 13 MAI 2022**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Grasse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la Route, l'article R 411-8 pouvoirs de Police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111-1,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

VU le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

VU le règlement communal de voirie approuvé le 24 septembre 2019, relatif à la conservation du Domaine Public,

VU la demande présentée par le Service de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse représentée par Monsieur MOUREY,

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

CONSIDERANT

Qu'en raison du retard pris dans la réalisation des travaux susvisés, il y a lieu de proroger l'arrêté temporaire communal précité au-delà de la date initialement prévue.

- L'avenue Joseph Honoré Isnard (entre le n°18 et le n°20)
- Du lundi 9 mai 2022 au vendredi 13 mai 2022

ARRETONS

ARTICLE I : **AUTORISATION**

La fin des travaux prévue dans l'arrêté communal temporaire n°83 C.S/2022 du 5 avril 2022, réglementant jusqu'au 6 mai 2022, la circulation et le stationnement, en agglomération, l'avenue Joseph Honoré Isnard, pour l'extension du réseau d'eaux usées et d'eaux industrielles, est reportée **au vendredi 13 mai 2022**.

La voie devra impérativement être rendue à la circulation le 13 mai 2022 à 16h00. Une épreuve sportive se tenant le 15 mai 2022 dans la zone industrielle (arrêté 53 C.S / 2022 – Les Chaussettes en compet).

Le reste de l'arrêté communal n°83 C.S/2022 du 7 octobre 2021 demeure sans changement.

*Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01*

ARTICLE II : PUBLICATION ET AFFICHAGE

Cet arrêté sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

ARTICLE III : RECOURS

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE IV :

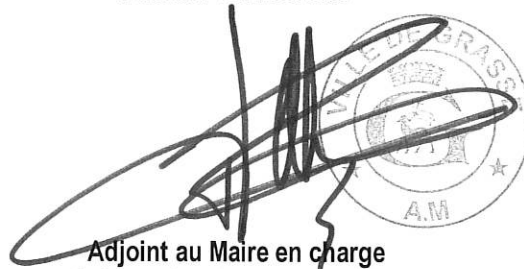
Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

Par délégation du Maire,
Pascal PELLEGRINO

04 MAI 2022



Adjoint au Maire en charge
de la gestion du domaine public,
de la voirie, de la circulation et du stationnement

Arrêté n° 107 C.S / 2022 –